CORRIGÉ NON OFFICIEL

BP Agent Technique de Prévention et de Sécurité

Analyse des risques et organisation de la sécurité

Édition 2026

Proposition de corrigé du sujet blanc FormaV, rédigée pour s'entraîner. Ce n'est pas un document officiel de l'examen.

Ce document a été mis en ligne par l'organisme FormaV®.

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour consulter tous nos sujets d'annales et corrigés du BP ATPS, veuillez visiter :
bpatps.fr/annales-sujets-et-corriges

BP ATPS

BP Agent technique de prévention et de sécurité - Sous-épreuve U11 : Prise en charge d'un site

Édition 2026 • Code sujet : FV-ENT-ATPS-U11 • Durée : **4 heures** • Coefficient : **4**

Sommaire

Cliquez sur une partie pour y accéder directement

1. Analyse fonctionnelle et réglementaire des risques de nuit (3 questions) **Page 3**

2. Étude technique et calculs du dispositif (4 questions) **Page 5**

3. Organisation opérationnelle, rondes et transmission des informations (3 questions) **Page 8**

4. Prévention des risques professionnels et limites d'intervention (3 questions) **Page 9**

5. Ce qu'il faut retenir & Questions fréquentes (FAQ) (Synthèse & Q&A Examen) **Page 11**

Sujet associé **(PDF) :** https://bpatps.fr/assets/annales/bp-atps/Analyse des risques et organisation de la sécurité/2026/BP ATPS - Analyse des risques et organisation de la sécurité - Session 2026 - 1-Sujet.pdf

FormaV - document d'entraînement non officiel

1. Analyse fonctionnelle et réglementaire des risques de nuit

Vigie Atlantique prépare la surveillance nocturne d'une plateforme logistique exploitée par LogiOuest à Carquefou. Le candidat analyse et hiérarchise les risques à partir des données du site, des situations dangereuses recensées et de la méthode de cotation fournie.

Question 1.1. Relevez deux éléments du cahier des charges qui déterminent directement l'organisation du dispositif de surveillance de nuit. Pour chacun, indiquez la conséquence pratique sur le service à organiser.

Deux exigences déterminent directement l'organisation. La surveillance est assurée tous les jours de 18 h à 6 h : le service doit donc couvrir chaque nuit une vacation de 12 heures. Le cahier des charges impose aussi deux postes simultanés, l'un au contrôle d'accès et l'autre mobile, chargé des rondes et des levées de doute. Il faut donc prévoir deux agents présents, avec des missions distinctes et une coordination continue.

✓ RÉPONSE À RETENIR

Chaque nuit, de 18 h à 6 h : deux agents simultanés, un au contrôle d'accès et un agent mobile.

Question 1.2. Dans le DR 1, retenez trois situations dangereuses parmi celles du DT 2. Pour chacune, indiquez l'événement redouté et une conséquence possible, calculez la criticité initiale selon la formule fournie et justifiez la cotation par un élément concret du dossier.

Situation dangereuse retenue	Événement redouté et conséquence possible	P	G	C = P × G	Justification de la cotation	Rang
Circulation d'engins	Collision piéton-chariot, blessure grave	3	4	12, majeure	Chariots près du bâtiment, visibilité réduite aux angles	1
Intrusion par le stockage extérieur	Intrusion ou confrontation, dommage important	3	3	9, importante	Palettes masquant la clôture, alarme de zone présente	2
Déplacement nocturne à pied	Glissade ou chute, blessure nécessitant des soins	3	2	6, modérée	Cheminement parfois humide, éclairage irrégulier près du portail C	3

Les criticités sont calculées selon la méthode du DT 2 : probabilité multipliée par gravité. Les cotations s'appuient sur les faits du site et les niveaux de l'échelle fournie.

DR 1 complété : cotations des risques

Situation dangereuse retenue	Événement redouté et conséquence possible	P	G	C = P x G	Justification de la cotation	Rang de priorité
Engins	Collision, blessure grav	3	4	12 majeure	Chariots, angles peu visibles	1
Intrusion stockage	Intrusion, dommage im rta	3	3	9 importante	Palettes masquent la	2
Marche nocturne	Chute, soins nécessair	3	2	6 modérée	Sol humide, éclairage irrégulier	3

✓ RÉPONSE À RETENIR

Criticités initiales : collision avec un engin, 12 ; intrusion par le stockage extérieur, 9 ; chute nocturne, 6.

FormaV - document d'entraînement non officiel

Question 1.3. Classez les trois risques cotés à la question 1.2 par ordre de priorité de traitement. Désignez le risque prioritaire et justifiez ce choix en vous appuyant sur les données du site et sur les exigences de prévention indiquées dans le DT 2.

L'ordre de priorité est déterminé par les criticités de la question 1.2 : collision avec un engin (12), intrusion dans le stockage extérieur (9), puis chute lors d'un déplacement nocturne (6). La collision est prioritaire, car les chariots circulent près du bâtiment et la visibilité est réduite à certains angles. Une collision peut causer une blessure grave. L'employeur doit adapter la prévention au risque et privilégier la prévention à la source, la protection collective et l'organisation du travail.

DR 1 : justification de l'ordre de priorité

Une ligne par situation dangereuse retenue.

Cadre réservé aux justifications, calculs complémentaires ou schémas du candidat :

Priorité 1 : collision piéton-chariot, C = 12. Chariots près du bâtiment et visibilité réduite aux angles : risque de blessure grave.

Priorité 2 : intrusion par le stockage extérieur, C = 9. Priorité 3 : chute lors d'un déplacement nocturne, C = 6.

Prévenir à la source et privilégier les protections collectives et l'organisation du travail.

✓ RÉPONSE À RETENIR

Priorité : prévenir la collision piéton-chariot (C = 12), puis traiter l'intrusion (C = 9) et le risque de chute (C = 6).

FormaV - document d'entraînement non officiel

2. Étude technique et calculs du dispositif

Le candidat exploite les dimensions cotées de la parcelle et des zones du site, ainsi que les données de fréquentation du contrôle d'accès. Il calcule aussi les besoins mensuels en heures de présence, les équivalents temps plein indicatifs et le coût prévisionnel du dispositif.

Question 2.1. Calculez la superficie totale de la parcelle rectangulaire et son périmètre. Calculez ensuite la superficie de la zone extérieure de stockage et celle du parking. Donnez les résultats en mètres carrés et le périmètre en mètres.

Grandeur	Calcul	Résultat
Parcelle	120 × 60 ; 2 × (120 + 60)	7 200 m² ; 360 m
Stockage extérieur	30 × 20	600 m²
Parking	40 × 20	800 m²

Pour le rectangle, l'aire se calcule par longueur × largeur et le périmètre par deux fois la somme des côtés. Les surfaces du stockage et du parking sont calculées séparément à partir de leurs dimensions cotées au DT 1. Les cotes écrites du document font foi, et non l'échelle du dessin.

DR 2, calculs et résultats des surfaces

Résultats des calculs professionnels

Question	Grandeur recherchée	Calcul et unité		Commentaire ou limite
2.1	Superficie de la parcelle et périmètre	120×60 ; 2×(120+60)	7 200 m² ; 360 m	
2.1	Superficie du stockage extérieur et du parking	30×20 ; 40×20	600 m² ; 800 m²	
2.2	Débit horaire, arrivées par heure et taux d'occupation			
2.3	Volume mensuel de présence et équivalents temps plein			
2.4	Coût mensuel prévisionnel			

✓ **RÉPONSE À RETENIR**

Parcelle : 7 200 m² ; périmètre : 360 m. Stockage extérieur : 600 m². Parking : 800 m².

Question 2.2. Le contrôle d'accès reçoit 120 arrivées de véhicules réparties régulièrement sur une plage de 2 heures. Le temps moyen de traitement d'une arrivée est de 45 secondes. Calculez le débit horaire théorique du poste, le nombre moyen d'arrivées par heure et le taux d'occupation du poste. Concluez sur la capacité théorique à traiter ce flux en précisant une limite opérationnelle.

Le débit théorique est le nombre de traitements possibles en une heure : 3 600 ÷ 45 = 80 véhicules par heure. Le flux moyen est de 120 ÷ 2 = 60 arrivées par heure. Le taux d'occupation vaut donc 60 ÷ 80 × 100 = 75 %. Le poste peut théoriquement absorber ce flux régulier. Cette conclusion reste limitée par les arrivées groupées, les contrôles supplémentaires ou un incident, qui peuvent allonger le traitement et créer une attente.

FormaV - document d'entraînement non officiel

DR 2, débit et taux d'occupation

Résultats des calculs professionnels

Question	Grandeur recherchée	Calcul et unité	Résultat	Commentaire ou limite
2.1	Superficie de la parcelle et périmètre	.....	.....	.....
2.1	Superficie du stockage extérieur et du parking	..... 3 600÷45 = 80 véh./h 75 % 2 = 60/h	.....	..... Aléas possibles
2.2	Débit horaire, arrivées par heure et taux d'occupation	.....	.....	.....
2.3	Volume mensuel de présence et équivalents temps plein	.....	.....	.....
2.4	Coût mensuel prévisionnel	.....	.....	.....

✓ RÉPONSE À RETENIR

Débit théorique : 80 véhicules/h ; flux moyen : 60 véhicules/h ; occupation : 75 %. Capacité théorique suffisante, sous réserve des aléas opérationnels.

Question 2.3. Calculez le volume mensuel de présence d'agent demandé par le cahier des charges, sur la base de 30 jours et de deux postes simultanés de 12 heures par jour. À partir de la base de planification de 151,67 heures par agent et par mois fournie au DT 2, calculez le nombre minimal d'équivalents temps plein correspondant, arrondi à l'entier supérieur. Indiquez une limite de ce calcul pour établir un effectif réel.

Deux postes de 12 heures représentent 24 heures-agent par jour. Sur 30 jours, le besoin est de 30 × 2 × 12 = 720 heures-agent. Le nombre d'ETP indicatif est 720 ÷ 151,67 = 4,75, arrondi à l'entier supérieur : 5 ETP minimum. Ce résultat ne donne pas l'effectif réel à planifier, car il ne prend pas en compte les congés, les absences, les formations ni les contraintes de roulement et de repos.

DR 2, besoin mensuel et ETP

Résultats des calculs professionnels

Question	Grandeur recherchée	Calcul et unité	Résultat	Commentaire ou limite
2.1	Superficie de la parcelle et périmètre	.....	.....	.....
2.1	Superficie du stockage extérieur et du parking	.....	.....	.....
2.2	Débit horaire, arrivées par heure et taux d'occupation	..... 30×2×12 = 720 h-age	..... 4,75, arrondi à	..... Hors absences et relèves
2.3	Volume mensuel de présence et équivalents temps plein	.....	.....	.....
2.4	Coût mensuel prévisionnel	.....	.....	.....

✓ RÉPONSE À RETENIR

Besoin mensuel : 720 heures-agent, soit 5 ETP minimum après arrondi supérieur, sur la base fournie.

Question 2.4. Le coût horaire facturé est de 24,00 euros par poste et par heure. Calculez le coût mensuel prévisionnel des deux postes sur 30 jours. Présentez l'opération et le résultat en euros.

Le coût mensuel correspond au tarif horaire multiplié par les deux postes simultanés, les 12 heures de service par jour et les 30 jours : 24,00 × 2 × 12 × 30. Cela représente 720 heures-poste facturées. Le calcul porte uniquement sur les deux postes prévus et n'ajoute pas d'éventuels frais ou prestations complémentaires.

FormaV - document d'entraînement non officiel

DR 2, coût mensuel prévisionnel

Résultats des calculs professionnels

Question	Grandeur recherchée	Calcul et unité	Résultat	Commentaire ou limite
2.1	Superficie de la parcelle et périmètre	.....	.....	.....
2.1	Superficie du stockage extérieur et du parking	.....	.....	.....
2.2	Débit horaire, arrivées par heure et taux d'occupation	.....	.....	.....
2.3	Volume mensuel de présence et équivalents temps plein	..... 24×2×12×30 = 17 280 17 280 €	..... 720 h-poste	
2.4	Coût mensuel prévisionnel	.....	.....	.....

✓ RÉPONSE À RETENIR

Coût mensuel prévisionnel des deux postes : 17 280,00 €.

FormaV - document d'entraînement non officiel

3. Organisation opérationnelle, rondes et transmission des informations

Le dispositif nocturne repose sur deux agents présents simultanément de 18 h à 6 h : un poste fixe au contrôle d'accès et un poste mobile chargé des rondes et des levées de doute. Le candidat organise leur coordination, calcule une durée théorique de ronde et décrit la conduite à tenir face à une alarme d'intrusion.

Question 3.1. Proposez une organisation des missions des deux agents sur une période de service. Précisez les responsabilités du poste fixe et du poste mobile, les modalités de coordination et la façon de maintenir la surveillance du contrôle d'accès pendant une levée de doute. Votre proposition doit respecter les deux postes simultanés prévus au cahier des charges.

De 18 h à 6 h, l'agent fixe assure le filtrage et la surveillance du contrôle d'accès, reçoit les alarmes, tient la main courante et transmet les anomalies au chef de poste. L'agent mobile effectue les rondes et les levées de doute dans les limites de ses compétences.

Au début du service, les agents vérifient le téléphone et la radio, puis se tiennent informés de leurs déplacements et observations. Pendant une levée de doute, l'agent fixe reste au contrôle d'accès et poursuit sa surveillance. Il ne quitte pas son poste pour accompagner l'agent mobile.

> **✓ RÉPONSE À RETENIR**
>
> Un agent assure le contrôle d'accès en continu ; l'autre effectue les rondes et les levées de doute, avec coordination radio et transmission au chef de poste.

Question 3.2. Une ronde pédestre suit le périmètre rectangulaire de la parcelle, soit la distance calculée à la question 2.1. La vitesse de marche retenue pour la planification est de 1 m/s et un arrêt de contrôle de 30 secondes est effectué à chacun des quatre angles. Calculez la durée minimale théorique d'un tour complet, en minutes et secondes. Indiquez deux raisons pour lesquelles la durée réelle peut être supérieure.

Le périmètre rectangulaire vaut $2 \times (120 + 60) = 360$ m. À 1 m/s, le déplacement prend $360 \div 1 = 360$ s. Les quatre arrêts ajoutent $4 \times 30 = 120$ s. La durée totale est donc $360 + 120 = 480$ s, soit $480 \div 60 = 8$ min.

La durée réelle peut être supérieure si l'agent ralentit sur un cheminement humide ou doit éviter les chariots. Une anomalie nécessitant une vérification peut également prolonger la ronde.

> **✓ RÉPONSE À RETENIR**
>
> Ronde pédestre : 8 min au minimum, arrêts aux quatre angles inclus ; les conditions du cheminement ou une anomalie peuvent allonger la durée réelle.

Question 3.3. Rédigez, dans l'ordre, la conduite à tenir lorsqu'une alarme signale une intrusion possible dans la zone extérieure de stockage. Intégrez la vérification de l'information, la coordination entre agents, la protection des personnes, les critères d'alerte des secours ou des forces de l'ordre et la traçabilité de l'événement.

1. Le poste fixe relève l'heure et la zone signalée, considère l'alarme comme un signal à vérifier, puis contacte l'agent mobile par radio. Il maintient le contrôle d'accès et informe le responsable de site selon les consignes.
2. L'agent mobile s'équipe et vérifie la situation depuis un emplacement sûr, sans se mettre en danger ni confronter une personne suspecte. Les personnes sont tenues à l'écart de la zone.
3. Si l'intrusion est confirmée, ou en cas de menace ou de danger immédiat, le poste fixe alerte les forces de l'ordre ou les secours adaptés. L'agent ne pénètre pas dans une zone dangereuse sans compétence ni moyens adaptés.
4. Les agents consignent dans la main courante les faits, les heures, les actions et les transmissions.

> **✓ RÉPONSE À RETENIR**
>
> Vérifier l'alarme, coordonner les agents, protéger les personnes, alerter les services compétents selon la situation et consigner l'événement.

FormaV - document d'entraînement non officiel

4. Prévention des risques professionnels et limites d'intervention

Les rondes nocturnes exposent l'agent mobile aux cheminements parfois humides, à un éclairage irrégulier et à la circulation de chariots élévateurs. Le candidat identifie les risques professionnels, propose des mesures de prévention et précise les limites d'intervention en présence d'une personne blessée dans une zone dangereuse.

Question 4.1. Identifiez deux risques professionnels auxquels l'agent mobile est exposé pendant une ronde de nuit. Pour chaque risque, indiquez une cause issue du dossier et une conséquence possible.

Les risques sont liés aux conditions de déplacement nocturne et à la coactivité avec les engins. Le DT 2 signale un cheminement parfois humide et un éclairage irrégulier près du portail C. Il indique aussi que des chariots circulent près du bâtiment et que certains angles offrent une visibilité réduite.

Risque professionnel	Cause issue du dossier	Conséquence possible
Glissade ou chute	Sol humide et éclairage irrégulier	Blessure, éventuellement avec arrêt de travail
Collision avec un chariot	Circulation d'engins et visibilité réduite	Blessure grave ou écrasement

✓ RÉPONSE À RETENIR

Risques : chute sur un cheminement humide ou mal éclairé ; collision avec un chariot aux angles à visibilité réduite.

Question 4.2. Proposez, pour chacun des deux risques identifiés à la question 4.1, une mesure de prévention collective ou organisationnelle et une mesure individuelle. Distinguez clairement les mesures de prévention à mettre en place par l'entreprise des équipements portés par l'agent.

Les mesures de l'entreprise réduisent le risque à la source ou par l'organisation. Les équipements individuels sont portés par l'agent.

- **Chute :** entreprise, maintenir les cheminements secs et dégagés et améliorer l'éclairage près du portail C ; agent, porter les chaussures antidérapantes et utiliser la lampe portative disponibles.
- **Collision :** entreprise, séparer ou baliser les cheminements piétons et organiser la circulation des chariots, surtout aux angles ; agent, porter le gilet haute visibilité et respecter les cheminements définis.

Ces mesures tiennent compte des équipements indiqués au DT 3 et privilégient la prévention collective.

✓ RÉPONSE À RETENIR

Entreprise : sécuriser et éclairer les cheminements, organiser la circulation des engins. Agent : porter chaussures antidérapantes et gilet haute visibilité, utiliser la lampe.

Question 4.3. Un agent découvre une personne blessée dans la zone de circulation des chariots. Indiquez les premières actions à réaliser dans l'ordre, les informations à transmettre lors de l'alerte et une action que l'agent ne doit pas entreprendre s'il n'est pas compétent ou si la zone demeure dangereuse.

La circulation des chariots crée un danger immédiat. L'agent ne s'expose pas pour porter secours et sollicite rapidement les secours compétents.

1. Se mettre en sécurité, évaluer la situation à distance et ne pas entrer dans la zone tant que le danger persiste.
2. Alerter le poste par radio et demander, selon les consignes, la sécurisation ou l'arrêt de la circulation des chariots.
3. Appeler les secours, par exemple le 112 ou le 18. Indiquer l'adresse et l'accès, le nombre de victimes, leur état apparent, les dangers présents et les mesures déjà prises.
4. Suivre les consignes des secours. N'approcher ou porter assistance que si la zone est sûre et dans la limite de ses compétences. Tracer les faits, les heures et les transmissions dans la main courante.

FormaV - document d'entraînement non officiel

✓ RÉPONSE À RETENIR

Se protéger, faire sécuriser la zone, alerter les secours en précisant accès, victime et dangers. Ne pas pénétrer en zone dangereuse ni réaliser de gestes hors compétence.

FormaV - document d'entraînement non officiel

Ce qu'il faut retenir de ce sujet (Édition 2026)

Bilan de l'épreuve : La sous-épreuve U11 du BP Agent technique de prévention et de sécurité, Édition 2026, porte le code FV-ENT-ATPS-U11 dure 4 heures et a le coefficient 4. À partir du cas d'une plateforme logistique surveillée de nuit, elle évalue l'analyse des risques, les calculs de surfaces, de flux, d'effectifs et de coûts, l'organisation des rondes, les protocoles d'alerte et la prévention des risques professionnels.

Notions-clés, formules & règles à maîtriser

- La criticité se calcule selon C = P × G, en utilisant les échelles de probabilité et de gravité propres au sujet.
- Pour un rectangle, la superficie vaut longueur × largeur et le périmètre vaut 2 × (longueur + largeur).
- Le taux d'occupation rapporte le temps nécessaire au traitement des arrivées au temps disponible sur la même période.
- Le volume mensuel de présence correspond au nombre de postes simultanés × heures par poste et par jour × nombre de jours.

Points de vigilance & attentes du jury

- Justifiez les valeurs de probabilité et de gravité avec les faits du dossier, puis appliquez exclusivement la grille fournie.
- Présentez les opérations, les unités et les arrondis demandés pour chaque calcul.
- Ne laissez pas le poste fixe sans surveillance pendant une levée de doute et prévoyez une coordination par radio.
- Face à un danger immédiat, mettez-vous en sécurité et n'entrez pas dans une zone dangereuse sans compétences ni moyens adaptés.

Questions fréquentes sur cette épreuve (Q&A Examen)

Q : Comment calculer et interpréter la criticité des risques dans ce sujet ?
Attribuez séparément une valeur de 1 à 4 à la probabilité et à la gravité selon le DT 2, puis multipliez-les : C = P × G. Interprétez le résultat avec les catégories de criticité fournies dans ce document.

Q : Comment calculer la durée théorique de la ronde pédestre ?
Calculez d'abord le périmètre de la parcelle rectangulaire. À 1 m/s, la durée de marche en secondes est égale à la distance en mètres. Ajoutez les quatre arrêts de 30 secondes, puis convertissez le total en minutes et secondes.

Q : Comment organiser les quatre heures d'épreuve et les documents réponses ?
Le sujet fixe une durée de 4 heures et répartit les points également entre les quatre parties. Réservez du temps aux calculs et aux vérifications, complétez les documents réponses DR 1 et DR 2, puis rendez-les obligatoirement avec la copie.

Q : Quelles exigences de méthode et de sécurité faut-il respecter pour être évalué ?
Utilisez la méthode de cotation et les données propres au sujet, justifiez vos choix par des faits du dossier et indiquez les unités. Pour les interventions, respectez les missions de l'agent, les consignes du site et les limites de compétence.

Sujet associé **associé (PDF) :** https://bpatps.fr/assets/annales/bp-atps/Analyse des risques et organisation de la sécurité/2026/BP ATPS - Analyse des risques et organisation de la sécurité - Session 2026 - 1-Sujet.pdf
Ressources BP Agent Technique de Prévention et de Sécurité : Toutes les annales & corrigés • Fiches de révision complètes • Simulateur de notes d'examen

FormaV - document d'entraînement non officiel

Continue à t'entraîner

Retrouve tous les sujets et corrigés du BP ATPS, classés par épreuve et par année :
bpatps.fr/annales-sujets-et-corriges

Pour réviser tout le programme avant l'examen, les Fiches de Révision du BP ATPS reprennent l'essentiel de chaque épreuve :
bpatps.fr/fiches-de-revision

Copyright © 2027 FormaV®. Tous droits réservés.

FormaV® est une marque déposée auprès de l'INPI sous le numéro 5227897.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.